

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1340

présenté par

Mme Pic, Mme Santiago, Mme Thomin, Mme Rabault, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Par ailleurs, la mission Sentinelle fait l'objet d'une communication annuelle auprès du Parlement afin d'évaluer la nécessité ou non de renforcer ce dispositif. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à demander une clarification du maintien de l'opération SENTINELLE engagé depuis 2015 à la suite des attentats terroristes. Initialement pensé comme un dispositif « temporaire », celui-ci est désormais en place de manière pérenne : c'est à la fois la pertinence de son usage et ses effets sur la préparation opérationnelle que cet amendement vise à questionner et qui doit être aujourd'hui débattu.